

Notre objectif est de promouvoir et développer la pratique du basket dans le meilleur état d'esprit,
de respect mutuel et de fair-play

Pour cela, le respect de certaines règles de conduite est impératif :

le **RESPECT**, la **TOLÉRANCE**, la **SOLIDARITÉ**, l'**ENGAGEMENT** et l'**ASSIDUITÉ**

Nous avons **TOUS** (dirigeants, éducateurs, parents et enfants) un rôle très important dans la réussite de cette mission

LE CLUB S'ENGAGE :

- Développer l'esprit sportif et faire respecter la présente charte,
- Favoriser le plaisir de jouer et l'esprit d'équipe,
- Permettre l'acquisition de valeurs humaines (respect de l'autre, du jeu, des règles, solidarité, entraide, tolérance, autonomie),
- Fournir un encadrement de qualité,
- Prêter un équipement aux couleurs du club pour les matches,
- Être à l'écoute des joueurs, entraîneurs et parents,
- Transmettre les informations concernant le déroulement du championnat, les manifestations et événements du club.





LE JOUEUR S'ENGAGE :

- Fournir, avant le début du championnat, toutes les pièces de son dossier pour l'établissement de sa licence y compris sa cotisation annuelle,
- Respecter les statuts et règlements FFBB, en particulier le règlement relatif au dopage,
- Être disponible, sauf cas de force majeure, aux dates fixées par le calendrier des rencontres et à participer aux déplacements de son équipe durant toute la saison,
- Prévenir l'entraîneur chaque fois qu'il a un empêchement,
- Respecter ses co-équipiers, ses entraîneurs, ses adversaires et les dirigeants du club,
- Respecter les consignes de l'entraîneur à l'entraînement et en match,



- Respecter toutes les décisions d'arbitrage,
- Participer à la vie du Club en tant que bénévole notamment pour l'arbitrage, table de marque et encadrement des plus jeunes,
« Quand on prend 1 heure de plaisir sur le terrain de basket, on peut aussi donner 1 heure de son temps pour le plaisir des autres »
- Participer à des animations et/ou activités pour le club, dans le club ou à l'extérieur,
- Prendre soin du matériel et des équipements qui lui sont confiés,
- Avoir une tenue vestimentaire adaptée à l'entraînement et à laisser tout objet de valeur chez lui,
- Prévoir sa gourde pour chaque match et entraînement.



LES PARENTS S'ENGAGENT :

- Respecter les règles de vie du Club :
 - Prévenir l'entraîneur en cas d'absence à l'entraînement ou au match ;
 - Respecter les horaires d'entraînements ;
 - Respecter l'horaire de rendez-vous le jour du match ;
 - Respecter l'entraîneur, son travail, ses choix.
 - Ne pas intervenir lors des rencontres, ne pas commenter les décisions des arbitres
- Soutenir et encouragez les joueurs dans toutes situations de match.
- Participer à la vie du Club en étant présent aux rencontres de son enfant.
- Apporter sa contribution au bon fonctionnement du club en participant de façon régulière aux transports des enfants lors des matchs à l'extérieur ;

Un parent référent pour chaque équipe est nommé en début de saison pour aider l'entraîneur à l'organisation des déplacements et des besoins matériels de l'équipe, pour l'organisation du lavage des maillots et des gouters, etc.

Lors des rencontres à domicile, les règlements imposent la désignation de licenciés :

- d'un "responsable de l'organisation", avec pour rôle de faire respecter l'ordre dans la salle, d'être l'interlocuteur des arbitres pour tout problème matériel ou logistique...
- d'un "référent fair-play", devant intervenir pour faire respecter l'esprit sportif, les arbitres, les équipes adverses, les parents visiteurs...

Le club confie, en priorité, ces fonctions aux parents référents.





POUR TOUS :

ETRE FAIR-PLAY C'EST :

- Se conformer aux règles du jeu,
- Respecter les décisions de l'arbitre,
- Respecter l'équipe adverse,
- Refuser toute forme de violence,
- Être maître de soi en toute circonstance,
- Être exemplaire, généreux, tolérant.

NE PAS OUBLIER

- Que les dirigeants sont des bénévoles et donnent gratuitement leur temps et leurs compétences à la vie du Club,
- Que les joueurs et l'entraîneur ont le droit à l'erreur ainsi que les arbitres,
- Que les supporters doivent avoir un comportement exemplaire et doivent laisser leur agressivité à la porte de la salle de sport,
- Que les supporters doivent montrer l'exemple aux enfants.



RAPPEL :

Une cotisation signifie que l'on adhère à un projet associatif et ne constitue pas une « avance » sur des services rendus.

Selon la loi 1901 relative aux associations à but non lucratif, les cotisations sont dues pour toute la saison.

La cotisation demandée en début de saison aide au fonctionnement général du club mais ne reflète pas la réalité du coût réel des frais engagés. Les charges du club sont diverses et variées (affiliation à la fédération, engagement des équipes, paiement des licences individuelles avec part comité, ligue et fédération plus assurance, frais d'arbitrage, engagement en championnat, emploi, frais de communication, matériel, etc.).

Donc en cas d'abandon en cours d'année il n'y aura pas de remboursement.

SIGNATURES de cette charte :

Le joueur,

Un ou les représentants légaux d'un licencié mineur,

Le club, le président

